

Enquête sur la qualité des crédits

COMMENTAIRES

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

BUT DE L'ENQUÊTE

L'enquête sur la qualité des crédits sert à analyser et à identifier suffisamment tôt les risques de crédit.

OBJET DE L'ENQUÊTE

Les données recueillies concernent la qualité et le volume des crédits dans le portefeuille de crédits des banques. Elles sont ventilées par branches ou secteurs économiques et réparties entre Suisse et étranger.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les données sont recensées au plus haut niveau de consolidation. La Banque nationale peut toutefois accorder des dérogations.

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés de groupes opérant dans le secteur financier, à l'exception des compagnies d'assurances et des participations en rapport avec des placements collectifs de capitaux. Cette délimitation est conforme à l'art. 7, al. 2 OFR¹.

TYPE D'ENQUÊTE

Enquête partielle

ÉTABLISSEMENTS TENUS DE RENSEIGNER

Sont appelées à fournir des données les banques établies en Suisse dont les crédits au secteur non bancaire suisse dépassent, au plus haut niveau de consolidation, 15 milliards de francs.

FRÉQUENCE

La fréquence est trimestrielle, avec pour date de référence le dernier jour du trimestre.

DÉLAI DE REMISE DES DONNÉES

Le délai de remise des données est de 2 mois à partir de la date de référence.

¹ Ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (Ordonnance sur les fonds propres, OFR, RS 952.03)

II. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS

Le portefeuille de crédits englobe principalement tous les crédits octroyés au secteur non bancaire qui figurent aux postes du bilan *Créances sur la clientèle*, *Créances hypothécaires* et *Créances résultant d'opérations de financement de titres*. Les opérations correspondantes qui sont évaluées à leur juste valeur et figurent donc au bilan sous *Autres instruments financiers évalués à la juste valeur* doivent également être prises en compte.

Les postes du bilan concernés par la présente statistique sont conformes à la définition de l'art. 28 et de l'annexe 1, OB² en relation avec l'OEPC-FINMA³ et l'annexe 1, Cm 16 à 27, de la Circ.-FINMA 20/1⁴. Les opérations sur métaux précieux et les créances non monétaires au sens de l'art. 11 OEPC-FINMA portées au bilan et résultant d'opérations sur titres et d'autres opérations de prêt ainsi que de pensions de titres ne doivent pas être indiquées.

QUALITÉ DES CRÉDITS

La qualité des crédits est mesurée à l'aide de la probabilité de défaillance (*probability of default*, ci-après PD) et de la perte attendue (*expected loss*, ci-après EL). Cette dernière découle du produit de la probabilité de défaillance et du taux de défaillance (*loss given default*, en pourcentage du montant du crédit).

Sont indiquées la PD à 1 an résultant de l'appréciation des risques interne à la banque ainsi que l'estimation de l'EL qui en découle.

VOLUME DES CRÉDITS

Le volume des crédits est mesuré à l'aide des limites accordées ou, si les données sont disponibles, des créances en cours lors d'une défaillance (*exposures at default*, ci-après EAD).

Sont déterminantes les limites convenues entre la banque et le client ou celles fixées en interne par la banque. Il faut tenir compte de toutes les limites, indépendamment de leurs caractéristiques (par exemple délai de résiliation, communication au client). Les limites de crédit à déclarer dépassent donc le cadre des engagements de crédit irrévocables au sens de l'annexe 1, Cm 151 à 154, de la Circ.-FINMA 20/1. Il convient d'indiquer le montant maximum accordé, c'est-à-dire toutes les limites utilisables sans nouvelle décision d'octroi de crédit, indépendamment de leur utilisation effective.

CRÉDITS, EMPRUNTEURS, CLIENTS

Est déterminante, lors du recueil des données, la plus petite unité présentant des informations sur la qualité des crédits. Il peut s'agir d'un crédit individuel ou d'un portefeuille de crédits. Dans la présente statistique, le terme de crédit englobe ces deux notions.

Seule la contrepartie directe est pertinente dans cette statistique. Les garants ne sont pas pris en compte.

RÉPARTITION PAR BRANCHES OU PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES

La répartition par branches correspond à la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) 2008. Les Notes explicatives concernant la NOGA ainsi que les Clés de passage NOGA 2002 - NOGA 2008 sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (www.bfs.admin.ch).

Les crédits aux salariés et aux personnes sans activité lucrative sont indiqués séparément, ainsi que ceux accordés aux indépendants, pour autant que leurs comptes concernent aussi bien leurs affaires privées que celles de l'entreprise.

² Ordonnance sur les banques (OB, RS 952.02).

³ Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA, RS 952.024.1).

⁴ Circulaire FINMA 2020/1 Comptabilité – banques (Circ.-FINMA 20/1).

ÉTRANGER

La répartition entre Suisse et étranger s'effectue en fonction du domicile ou du siège du client, à l'exception des créances hypothécaires, pour lesquelles le lieu de l'objet est déterminant. Dans la présente statistique, la Principauté de Liechtenstein est considérée comme faisant partie du territoire suisse.

Les banques dont le volume des crédits à l'étranger représente moins de 20% du volume des crédits à déclarer n'ont pas besoin d'indiquer la répartition par branches pour l'étranger. Dans ce cas, les informations souhaitées ne sont fournies que pour le total des crédits à l'étranger.

FORMULAIRES

Chaque crédit est attribué à l'un des quatre cas proposés. Ceux-ci se différencient en fonction des informations disponibles sur le risque de crédit et sont recensés dans des formulaires séparés. Si une banque ne détient aucun crédit d'un groupe précis, elle renvoie le formulaire correspondant vierge.

Formulaire KR01: Crédits pour lesquels la probabilité de défaillance (PD) et la perte attendue (EL) sont disponibles.

Formulaire KR02: Crédits pour lesquels seule la probabilité de défaillance (PD) est disponible, mais pas la perte attendue (EL).

Formulaire KR03: Crédits pour lesquels seule la perte attendue (EL) est disponible, mais pas la probabilité de défaillance (PD).

Formulaire KR04: Crédits pour lesquels ni la probabilité de défaillance (PD) ni la perte attendue (EL) n'est disponible. Le volume de tous les crédits est également indiqué. Le formulaire KR04 ne doit pas être renvoyé vierge.

III. COMMENTAIRES AFFÉRENTS À DIVERSES POSITIONS DES FORMULAIRES D'ENQUÊTE

Position	Remarques
Volume des crédits	Le volume des crédits doit être indiqué dans la colonne 01 des formulaires KR01 à KR04. Dans ce dernier, la colonne 70 comprend en outre le volume de tous les crédits.
Nombre de crédits	Il convient de préciser le nombre de crédits qui composent le volume des crédits (ainsi que les valeurs moyennes dans les col. 03 et 04). Dans le formulaire KR01, les cas présentant une PD et plusieurs EL sont comptabilisés séparément, en fonction de l'EL (avec chaque fois la même PD).
PD moyenne	La moyenne pondérée des PD est mentionnée en pourcentage dans les formulaires KR01 et KR02. La pondération repose sur le volume des crédits: chaque PD est pondérée en fonction du volume de son crédit (cf. annexe).
EL moyenne	La moyenne pondérée des EL est mentionnée en pourcentage dans les formulaires KR01 et KR03. La pondération repose sur le volume des crédits: chaque EL est pondérée en fonction du volume de son crédit.
Quartiles	Les quartiles sont des valeurs limites qui divisent en quatre sous-ensembles équivalents l'ensemble des données classées selon la taille.
Quartiles PD	Les crédits sont triés par ordre croissant en fonction de la PD afin de déterminer le quartile PD (à déclarer dans les formulaires KR01 et KR02). Le volume des crédits et les parts cumulées de ce volume sont déterminants pour les quatre sous-ensembles. Les quartiles sont des PD en dessous desquelles se situent 25%, 50% ou 75% du volume des crédits. La limite ne pouvant pas toujours être établie exactement, la valeur du quartile est définie comme la dernière PD pour laquelle le volume connexe des crédits se situe partiellement ou entièrement sous la limite correspondante de 25%, 50% ou 75% du volume des crédits. La valeur des 100% (valeur maximale) est toujours recensée en plus des quartiles.
Quartiles EL	Les crédits sont triés par ordre croissant en fonction de l'EL pour déterminer le quartile EL (à déclarer dans le formulaire KR03). Les quartiles EL sont calculés comme les quartiles PD.
Nombre de crédits par quartile	Est indiqué ici le nombre de crédits auxquels se réfèrent les valeurs des quartiles.

Position	Remarques
PD moyenne par quartile PD	La moyenne pondérée des PD est indiquée par quartile PD dans les formulaires KR01 et KR02. Elle est calculée sur la base de tous les cas du quartile PD correspondant. La pondération repose sur le volume des crédits: chaque PD est pondérée en fonction du volume de son crédit.
EL moyenne par quartile PD	La moyenne pondérée de l'EL par quartile PD est recensée dans le formulaire KR01. Elle est calculée sur la base de tous les cas du quartile PD correspondant. La pondération repose sur le volume des crédits: chaque EL est pondérée en fonction du volume de son crédit.
EL moyenne par quartile EL	La moyenne pondérée de l'EL par quartile EL est recensée dans le formulaire KR03. Elle est calculée sur la base de tous les cas du quartile EL correspondant. La pondération repose sur le volume des crédits: chaque EL est pondérée en fonction du volume de son crédit.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentages	Les pourcentages sont indiqués sans le signe %. Pour 100%, on indique simplement 100, pour 50%, 50, etc.
Pondération	Lors du calcul de la moyenne pondérée, le volume d'un crédit précis est mis en rapport avec le volume des crédits de l'ensemble ou du sous-ensemble correspondant, chaque quartile constituant son propre sous-ensemble. La pondération équivaut donc à la part de ce crédit dans le volume des crédits de l'ensemble ou du sous-ensemble.
Données sous forme de classes	Si une banque ne dispose pas de valeurs chiffrées individuelles, mais de classes avec une limite inférieure et supérieure, les calculs seront effectués conformément à une procédure convenue avec la Banque nationale.

ANNEXES: EXEMPLE DE CALCUL⁵

On trouvera ci-après un exemple de calcul des différents chiffres repères, étape par étape. Il repose sur une sélection de douze crédits (A à L) présentée dans le tableau 1 ci-après. Le tableau 2 montre la détermination des quartiles pour les crédits pour lesquels des valeurs de PD et d'EL sont disponibles. Le tableau 3 présente les crédits sans valeurs de PD ou d'EL. Les tableaux 4 et 5 montrent la transposition des données dans les formulaires d'enquête (KR01 et KR04) et les chiffres repères calculés.

Le tableau 1 répertorie les caractéristiques des douze crédits. Pour calculer un quartile PD, il faut tout d'abord classer les crédits par ordre de PD croissant (voir le tableau 2). Leur part dans le volume des crédits est calculée (col. 24) et cumulée (col. 25). On remarque que le crédit G (avec une probabilité de défaillance de 1%) est le dernier crédit à se situer partiellement en dessous de la barre des 25% (col. 25, tableau 2). La valeur du premier quartile PD est donc de 1%. De même, la probabilité de défaillance de 5% du crédit B correspond à un quartile de 50%, et celle du crédit J, qui s'élève à 12%, à un quartile de 75%. La probabilité de défaillance de 25% du crédit F, qui équivaut à la valeur maximale, est inscrite dans la colonne 100%. Les valeurs des quartiles PD sont indiquées dans les colonnes 05 à 08 du tableau 4.

En plus des valeurs de quartiles, on calcule la probabilité de défaillance moyenne et la perte attendue moyenne pour chaque quartile (col. 12 à 14 et 15 à 17 du tableau 4). Dans l'exemple, la probabilité de défaillance moyenne du premier quartile, pondérée en fonction du volume des crédits, est obtenue à partir des crédits C et G. Elle est de 1%. Pour le deuxième quartile, elle se monte à 1,91% et correspond à la moyenne, pondérée en fonction du volume des crédits, des probabilités de défaillance des crédits C, G, A et B. La moyenne du troisième quartile découle des crédits C, G, A, B, H, I, D, E et J. La moyenne de la perte attendue des quartiles PD est déterminée de la même façon. Elle s'élève à 0,5% pour le premier

⁵ Les explications se réfèrent aux formulaires KR01 et KR04. Elles s'appliquent par analogie aux formulaires KR02 et KR03.

quartile (perte attendue des crédits C et G, pondérée en fonction du volume des crédits) et à 0,95% pour le deuxième quartile (perte attendue des crédits C, G, A et B, pondérée en fonction du volume des crédits). Les moyennes globales (pondérées en fonction du volume des crédits) de la PD et de l'EL sont indiquées respectivement dans les colonnes 03 et 04. Le volume des crédits K et L est mentionné dans le formulaire KR04, à la colonne 1 (col. 01, tableau 5). Le total du volume de tous les crédits est précisé dans la colonne 70 du formulaire KR04 (col. 70, tableau 5).

TABLEAU 1: CRÉDITS D'UN PORTEFEUILLE FICTIF POUR LA CATÉGORIE NOGA XX

Sans classement				
	PD	Volume des crédits en milliers de francs	Part dans le volume des crédits	EL
11	12	13	14	15
A	2,00%	100	10,00%	1,00%
B	5,00%	100	10,00%	2,50%
C	1,00%	200	20,00%	0,50%
D	7,00%	70	7,00%	3,50%
E	12,00%	80	8,00%	6,00%
F	25,00%	200	20,00%	12,50%
G	1,00%	150	15,00%	0,50%
H	5,00%	20	2,00%	2,50%
I	5,00%	20	2,00%	2,50%
J	12,00%	60	6,00%	6,00%
K	–	500	–	–
L	–	200	–	–

TABLEAU 2: DÉTERMINATION DES QUARTILES POUR LES CRÉDITS AVEC PD ET EL

Classement (par ordre croissant selon la PD)					
	PD	Volume des crédits en milliers de francs	Part dans le volume des crédits	Part cumulée dans le volume des crédits	EL
21	22	23	24	25	26
C	1,00%	200	20,00%	20,00%	0,50%
G	1,00%	150	15,00%	35,00%	0,50%
A	2,00%	100	10,00%	45,00%	1,00%
B	5,00%	100	10,00%	55,00%	2,50%
H	5,00%	20	2,00%	57,00%	2,50%
I	5,00%	20	2,00%	59,00%	2,50%
D	7,00%	70	7,00%	66,00%	3,50%
E	12,00%	80	8,00%	74,00%	6,00%
J	12,00%	60	6,00%	80,00%	6,00%
F	25,00%	200	20,00%	100,00%	12,50%

TABLEAU 3: CRÉDITS SANS PD NI EL

	Volume des crédits
31	32
K	500
L	200

TABLEAU 4: TRANSPOSITION DANS LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE KR01

NOGA	Crédits avec PD et EL							
	Volume des crédits en milliers de francs	Nombre de crédits	PD moyenne en %	EL moyenne en %	Quartile PD en %			
					Q ₂₅ PD	Q ₅₀ PD	Q ₇₅ PD	Q ₁₀₀ PD
	col. 01	col. 02	col. 03	col. 04	col. 05	col. 06	col. 07	col. 08
XX	1000	10	8,42	4,21	1,00	5,00	12,00	25,00

(SUITE)

Crédits avec PD et EL								
Nombre de crédits par quartile PD			PD moyenne (en %) par quartile PD			EL moyenne (en %) par quartile PD		
Q ₂₅ PD	Q ₅₀ PD	Q ₇₅ PD	Q ₂₅ PD	Q ₅₀ PD	Q ₇₅ PD	Q ₂₅ PD	Q ₅₀ PD	Q ₇₅ PD
col. 09	col. 10	col. 11	col. 12	col. 13	col. 14	col. 15	col. 16	col. 17
2	4	9	1,00	1,91	4,28	0,50	0,95	2,14

TABLEAU 5: TRANSPOSITION DANS LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE KR04

NOGA	Crédits pour lesquels ni la probabilité de défaillance ni la perte attendue n'est disponible		Tous les crédits
	Volume des crédits en milliers de francs	Nombre de crédits	Volume des crédits en milliers de francs
	col. 01	col. 02	col. 70
XX	700	2	1700

Editeur

Banque nationale suisse
Statistique
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 58 631 00 00

**Questions concernant la livraison
des données**

dataexchange@snb.ch

Questions concernant les enquêtes

statistik.erhebungen@snb.ch

Langues

Français, allemand

Publication

Janvier 2020

Accès sur Internet

Les formulaires, commentaires et informations complémentaires relatives aux enquêtes de la Banque nationale suisse sont disponibles sur Internet à l'adresse www.snb.ch, Statistiques/Enquêtes.